

1. Identification du produit et de la société

| | |
|---|---|
| Identificateur de produit Nom commercial | Dioxyde de Carbone solide Glace carbonique ou Carboglace |
| Description chimique | Dioxyde de carbone solide N° CAS :000124-38-9 N° CE :204-696-9 N° Index :--- |
| Formule chimique | CO2 |
| Usage | Industriel et professionnel. |
| Identification de la société | GLACE POLAIRE MAROC |
| Adresse de la société | Avenue Sahl Rohne n°. 420 Temara 12000, Maroc |
| Adresse e-mail | info@glacepolaire.ma |
| Numéro d'appel d'urgence | +212 537 406 123 |

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

| | |
|--|--|
| Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP) Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 | <ul style="list-style-type: none"> • Non inclus dans l'Annexe VI. • Non classé comme préparation ou substance dangereuse. • Aucun étiquetage CE requis. |
|--|--|

Éléments d'étiquetage

Règlement d'étiquetage CE 1272/2008

| | |
|--------------------|-----------|
| Symbole(s) | Aucun(e). |
| Phrase(s) R | Aucun(e). |
| Phrase(s) S | Aucun(e). |

Autres dangers

| | |
|-----------------------|--|
| Autres dangers | Asphyxiant à forte concentration. Gaz solidifié réfrigéré. Le contact avec le produit peut causer des brûlures par le froid ou des gelures. |
|-----------------------|--|

:

3. Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Substance.

| Nom de la substance | Contenance | No CAS | No CE | Classification (DSD) | Classification (CLP) |
|---------------------------|------------|----------|-----------|----------------------|----------------------|
| Dioxyde de carbone solide | 100 % | 124-38-9 | 204-696-9 | Non classé (DSD) | Non classé |

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secourus

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. |
| Contact avec la peau | En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale. |
| Contact avec les yeux | Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit |
| Ingestion | Consulter immédiatement un médecin |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité.

La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie.

De faibles concentrations de dioxyde de carbone entraînent une accélération de la respiration et des maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucun(e).

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : Eau en pulvérisation ou en nuage.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques** : Aucun (e)
- Produits de combustion dangereux** : Aucun (e)

5.3. Conseils aux pompiers

Méthodes spécifiques :

Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence.
Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers :

Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI).
Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.
Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers.
Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers.
Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Utiliser un vêtement de protection.
- Évacuer la zone.
- Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.
- Assurer une ventilation d'air appropriée.
- Agir selon le plan d'urgence local.
- Se maintenir en amont du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir aussi les sections 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit : Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation.

Contactez votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Ne pas respirer le gaz.

Éviter de mettre à l'air le produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C. Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.

7.3. Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Aucun(e).

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : VME - France (mg/m³) : 9000

Dioxyde de carbone solide : VME - France [ppm] : 5000

8.2. Contrôles de l'exposition

a. Contrôles techniques appropriés

Des détecteurs de CO₂ doivent être utilisés lorsque du CO₂ est susceptible d'être relâché.

S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.

b. Équipements de protection individuelle

Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés.

Les recommandations suivantes sont à considérer:

Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.

- **Protection des yeux/du visage :**

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux.

- **Protection des mains**

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz. Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.

- **Protection des pieds**

Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

- **Protection respiratoire**

Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées.

Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

- **Risques thermiques**

Porter des gants isolant pour la protection contre le froid. Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid.

c. . Contrôles d'exposition ambiante

Aucune n'est nécessaire

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|-----------------------------|
| Aspect | : Gaz |
| État physique à 20°C / 101.3kPa | : Gaz solidifié réfrigéré |
| État physique Couleur Odeur | : Blanc (he) |
| Seuil olfactif | : Non détectable à l'odeur. |

La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.

| | |
|---|---|
| Valeur du pH | : Non applicable |
| Masse molaire [g/mol] | : 44 |
| Point de fusion [°C] | : -78,5 (-57@5,2 bar) |
| Point d'ébullition [°C] | : -56,6 (s) |
| Température critique [°C] | : 30 |
| Point d'éclair [°C] | : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz. |
| Vitesse d'évaporation (éther=1) | : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz. |
| Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air] | : Non-inflammable |
| Pression de vapeur [20°C] | : 57,3 bars |
| Densité relative, gaz (air=1) | : 1,52 |
| Densité relative, liquide (eau=1) | : 1,03 |
| Solubilité dans l'eau [mg/l] | : 2000 Complètement soluble |
| Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow] | : 0,83 |
| Température d'auto inflammation [°C] | : Non applicable |
| Viscosité à 20°C [mPa.s] | : Non applicable |
| Propriétés explosives | : Non applicable |
| Propriétés comburantes | : Aucun (e) |
| Autres données | : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols. |

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(e).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e).

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.5. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

: A forte concentrations, provoque rapidement une déficience circulatoire. Les symptômes sont des maux de tête, des nausées et des vomissements, qui peuvent conduire à la perte de connaissance. Contrairement aux matières seulement asphyxiantes, le dioxyde de carbone peut causer la mort, même quand la teneur en oxygène est normale (20-21 %). Il a été constaté qu'à une teneur de 5%, le CO₂ peut conduire à une augmentation de la toxicité d'autres gaz (CO, NO₂). Il a été démontré que le CO₂ augmente la production de carboxy-hémoglobine ou se fixe sur l'hémoglobine, probablement due à des effets stimulant du CO₂ sur le système respiratoire et dans le système circulatoire.

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas d'effet connu avec ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.

Cancérogénicité : Pas d'effet connu avec ce produit.

Mutagénicité des cellules : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité pour la reproduction : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Pas d'effet connu avec ce produit.

Danger par inhalation : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

12. Information écologique

12.1. Toxicité Evaluation

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.2. Persistance et dégradabilité Evaluation

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Pas classifié comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

- Peut causer des dégâts à la végétation par le gel.
- Aucun effet sur la couche d'ozone
- Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déchargé en grande quantité.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
- Éviter de rejeter des grandes quantités à l'atmosphère.
- Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 "Disposai of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>.
- Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU : 1845

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par route/rail (ADR/RID) : DIOXYDE DE CARBONE RÉFRIGÉRÉ SOLIDE

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : CARBON DIOXIDE, SOLID

Transport par mer (IMDG) : CARBON DIOXIDE, SOLID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport par route/rail (ADR/RID)

Classe : 9

Code de classification : M11 III

I.D. n° : --

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Transport par mer (IMDG)

Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C

Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-V

14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable.

Transport par mer (IMDG) : Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).

Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Instruction (s) d'emballage

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo : Autorisé

Instruction d'emballage - Avion : 954

passager et cargo

Instruction d'emballage - Avion cargo : 954

seulement

Transport par mer (IMDG) : P003

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

- Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.
- S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Restrictions d'utilisation : Aucune

Réglementation Seveso 2012/18/UE : Non couvert

Législation Marocaine

Restrictions d'utilisation : Aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.